



MEDEF Anjou
227 Rue du Dr Guichard
49000 Angers

Angers le 21 février 2020

A destination des Medef du Maine-et-Loire

Monsieur Schaupp,

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendique une meilleure prise en compte de la pénibilité. C'est une mesure de justice sociale indispensable pour les salariés qui sont exposés à des conditions de travail ayant une influence sur leur espérance de vie ou leur espérance de vie en bonne santé, quel que soit leur secteur d'activité.

C'est une mesure qui fait largement consensus comme le démontre notre enquête *Parlons travail*, menée en 2016 auprès de 200 000 personnes. 95 % des répondants affirment qu'il est juste de tenir compte de la pénibilité dans le calcul de la retraite.

Pourtant, en 2017, 4 facteurs ont été exclus de la prise en compte de la pénibilité : le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et le risque chimique. On estime à 600 000 le nombre de travailleurs ainsi sortis du dispositif alors même que ces facteurs génèrent plus de 90% des maladies professionnelles.

Ainsi, dans le cadre du débat sur la mise en place d'un régime universel des retraites, la CFDT a revendiqué que ces critères soient de nouveau pris en compte et que les situations de poly-exposition soient mieux reconnues. Cette prise en compte doit permettre de financer des droits à formation permettant d'évoluer vers des métiers moins exposés, de financer un temps partiel sans perte de salaire mais aussi de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite.

Dans son courrier du 13 février adressé aux partenaires sociaux, le Premier ministre annonce l'abaissement des seuils du compte professionnel de prévention sur le travail de nuit et le travail en alternance, le déplafonnement du C2P pour le temps partiel et la formation et l'extension du C2P à la fonction publique. Il annonce également être prêt à mieux valoriser les points du C2P et à ouvrir les droits à la fonction publique dès 2022. On peut noter des avancées sur les fins de carrières mais un point crucial n'est pas annoncé : la réparation. Sur ces sujets, le Premier ministre souhaite que le dialogue se poursuive.

C'est sur cette base que nous vous interpellons aujourd'hui. Dans la mesure où ce sujet, étroitement lié au travail, vous concerne également, nous souhaiterions prendre

connaissance de votre position concernant une évolution du dispositif pénibilité existant, ainsi que de vos propositions pour une meilleure prise en compte des situations visées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LeLARGE', with a large, sweeping flourish underneath.

Antoine LELARGE
Secrétaire Général
CFDT Maine-et-Loire